

# Particuliers

Les modalités d'accès  
à votre recyclerie changent  
à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022



Vous venez déposer vos déchets avec  
un véhicule de tourisme, un 4x4 ou  
une petite remorque.



L'accès est gratuit  
et le nombre  
de passages illimité



Vous venez déposer vos encombrants avec



1 CRÉDIT PAR PASSAGE



4 CRÉDITS PAR PASSAGE



5 CRÉDITS PAR PASSAGE

L'accès est réglementé

- ➔ Vous aurez à présenter un badge recyclerie.  
→ À commander sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr) ; vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.
- ➔ Vous pourrez apporter gratuitement vos déchets dans la limite de 10 crédits par an, et sans limite de passage pour les meubles, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les métaux et les cartons.

Plus d'informations sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr)

# Professionnels

Votre recyclerie n'accepte plus  
les professionnels  
à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022

Les recycleries du SYVADEC sont un service gratuit réservé aux particuliers et financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée.

- ➔ L'accès restera possible et gratuit **sur présentation d'un badge recyclerie**, pour tous les dépôts de meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons.
- ➔ Vous pouvez vous procurer le badge en vous inscrivant sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr).  
(Vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location)



Vous pourrez demander le remboursement de vos crédits non utilisés au 1<sup>er</sup> mars, ou disposer d'un avoir pour acheter des crédits au nouveau tarif utilisables dans les recycleries continuant à accueillir les professionnels.



Vous pouvez utiliser les déchetteries dédiées aux professionnels (liste en scannant le QR code). Pour toute information complémentaire, adressez-vous à vos chambres consulaires et fédérations.

**syvadec**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION  
DES DÉCHETS DE CORSE  
Femu per dumane